Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 4 juin 2002

fixant la liste des unités du réseau informatisé ANIMO et abrogeant la décision 2000/287/CE

(notifiée sous le numéro C(2002) 2026)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2002/459/CE)

(JO L 159 du 17.6.2002, p. 27)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2009/821/CE de la Commission du 28 septembre 2009	L 296	1	12.11.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002D0459:20090117:FR:PDF